

## FIVA (Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante)

Janvier 1997 : interdiction de l'amiante en France

Décembre 2000 : vote du principe de la réparation intégrale des préjudices causés par l'amiante.

Octobre 2001 : création du FIVA

**MISSION :** Assurer la réparation intégrale des préjudices subis par les victimes et leurs ayants droit résultant d'une exposition à l'amiante.

## PATHOLOGIES INDEMNISÉES

### 1. Pathologies spécifiques valant justification de l'exposition à l'amiante (arrêté du 5 mai 2002)

- Plaques pleurales
- Mésothéliomes et tumeurs pleurales primitives.

### 2. Pathologies indemnisées sous conditions d'exposition

- Épaississements pleuraux
- Asbestose
- Cancer broncho-pulmonaire
- Cancer du larynx
- Cancer de l'ovaire

## PRÉJUDICES INDEMNISABLES

### 1. Les préjudices personnels :

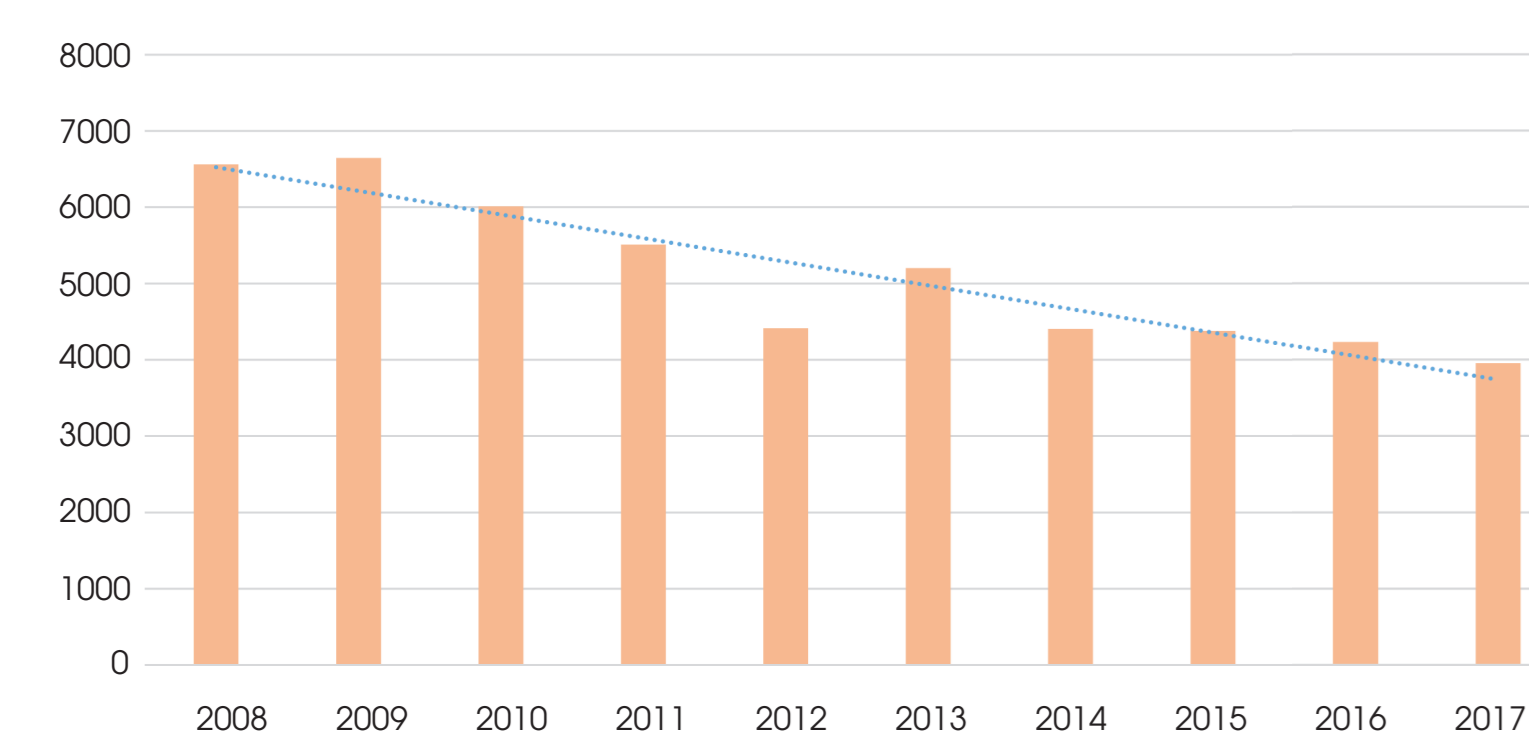
- Le préjudice d'incapacité fonctionnelle
- Le préjudice moral
- Le préjudice physique
- Le préjudice d'agrément
- Le préjudice esthétique

### 2. Les préjudices économiques :

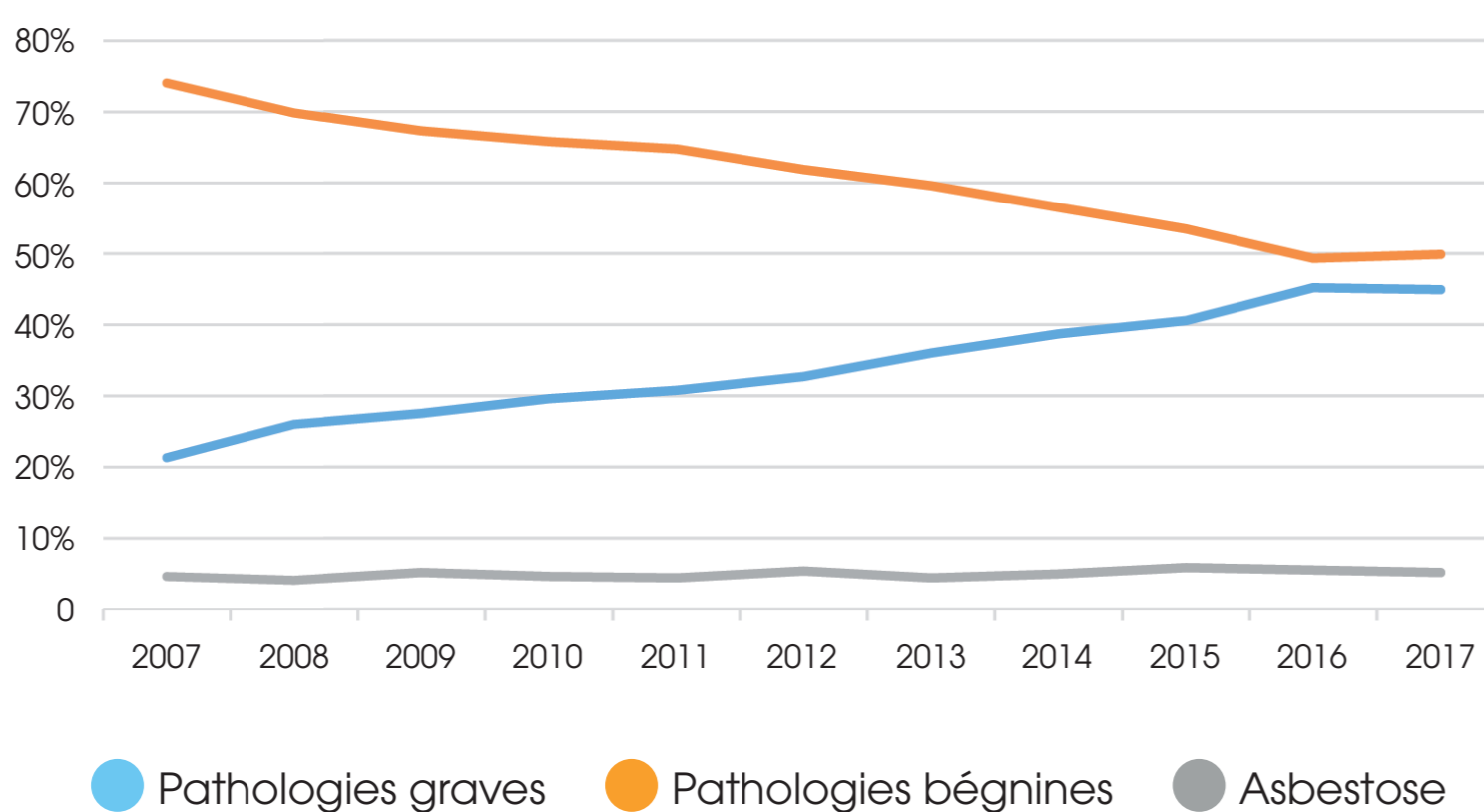
- Le préjudice professionnel (perte de revenus)
- Les frais de santé
- Les autres frais

DEPUIS SA CRÉATION, LE FIVA A INDEMNISÉ PRÈS DE 100 000 VICTIMES POUR UN MONTANT CUMULÉ D'ENVIRON 6 MILLIARDS D'EUROS

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX DOSSIERS



ÉVOLUTION DE LA PART DES DIFFÉRENTES PATHOLOGIES AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES



La part des pathologies bénignes est inférieure à 50 % depuis 2016.

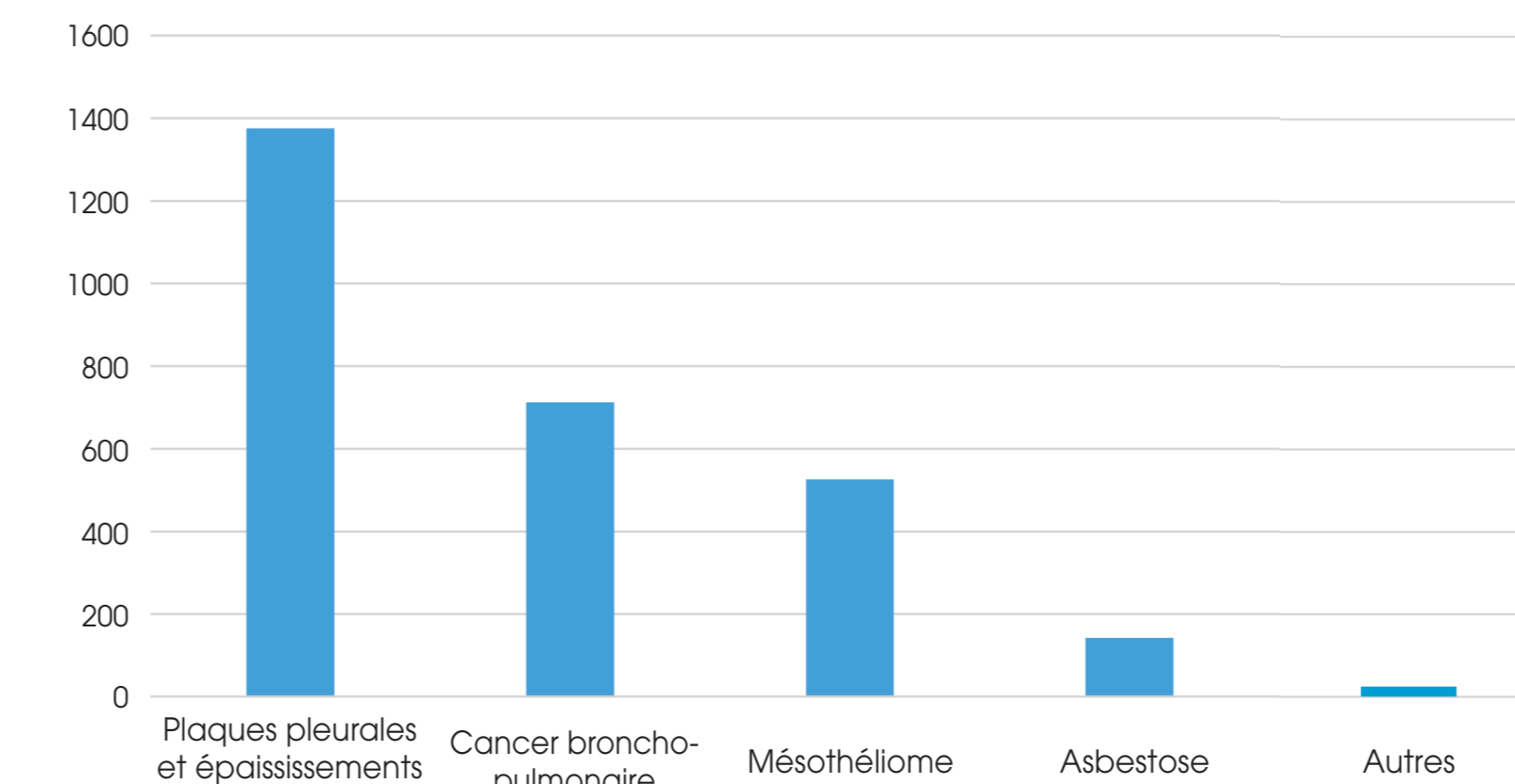
Le nombre de victimes atteintes de pathologies graves (cancers) reste stable au cours des dix dernières années (autour de 1200 dossiers chaque année).

## RÉSULTATS 2017

Le budget de l'indemnisation représente 392 millions d'euros. Le FIVA adresse son offre d'indemnisation, en moyenne, en 3 mois et 2 semaines.

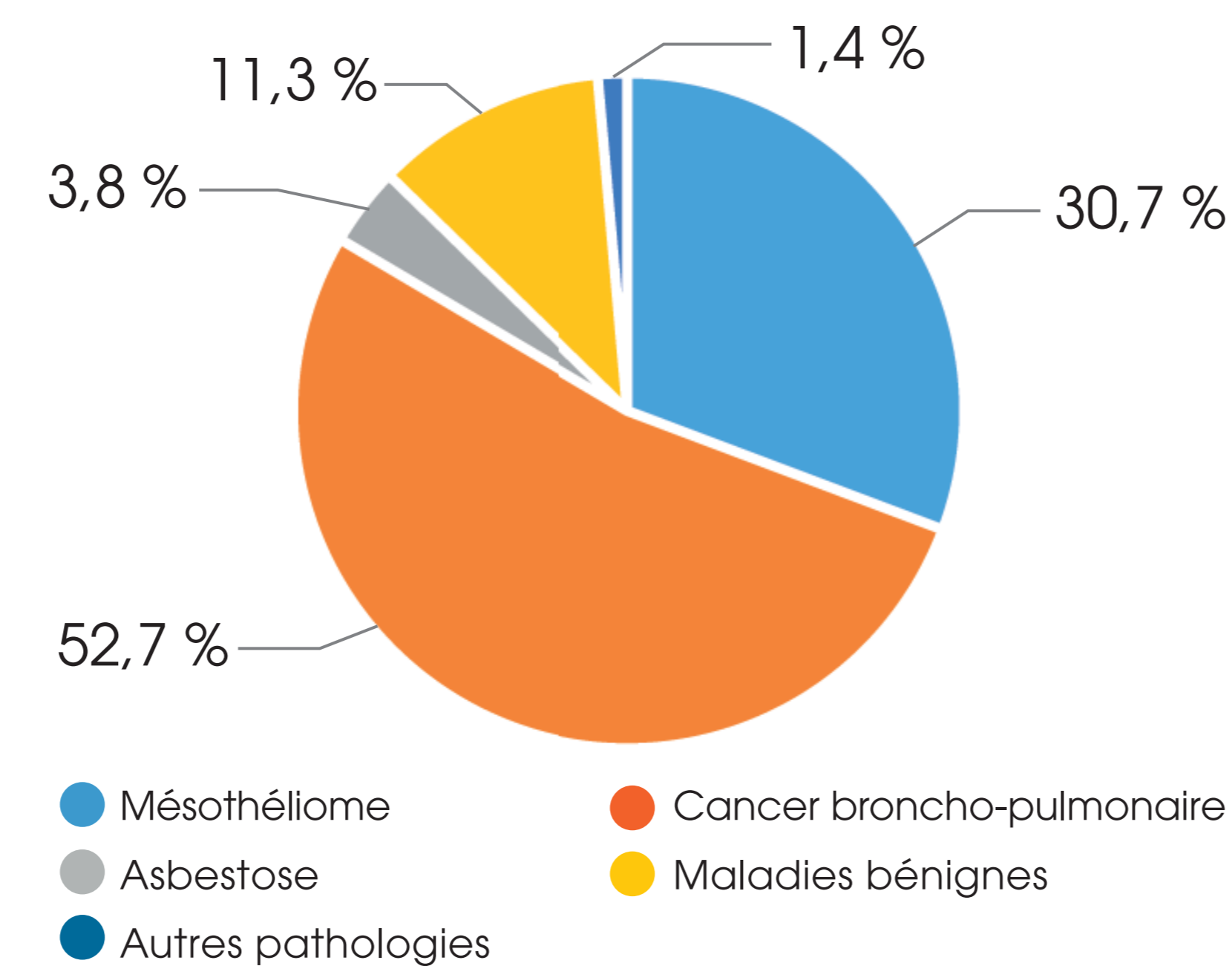
RÉPARTITION DES NOUVELLES VICTIMES PAR PATHOLOGIE EN 2017

PATHOLOGIES	Pourcentage
Plaques pleurales et épaississements pleuraux	49,8%
Cancer broncho-pulmonaire	25,8%
Mésothéliome	19,1%
Asbestose	5,1%
Autres	0,2%



La part de nouvelles victimes atteintes de pathologies graves (cancers) se situe autour de 45 % en 2017.

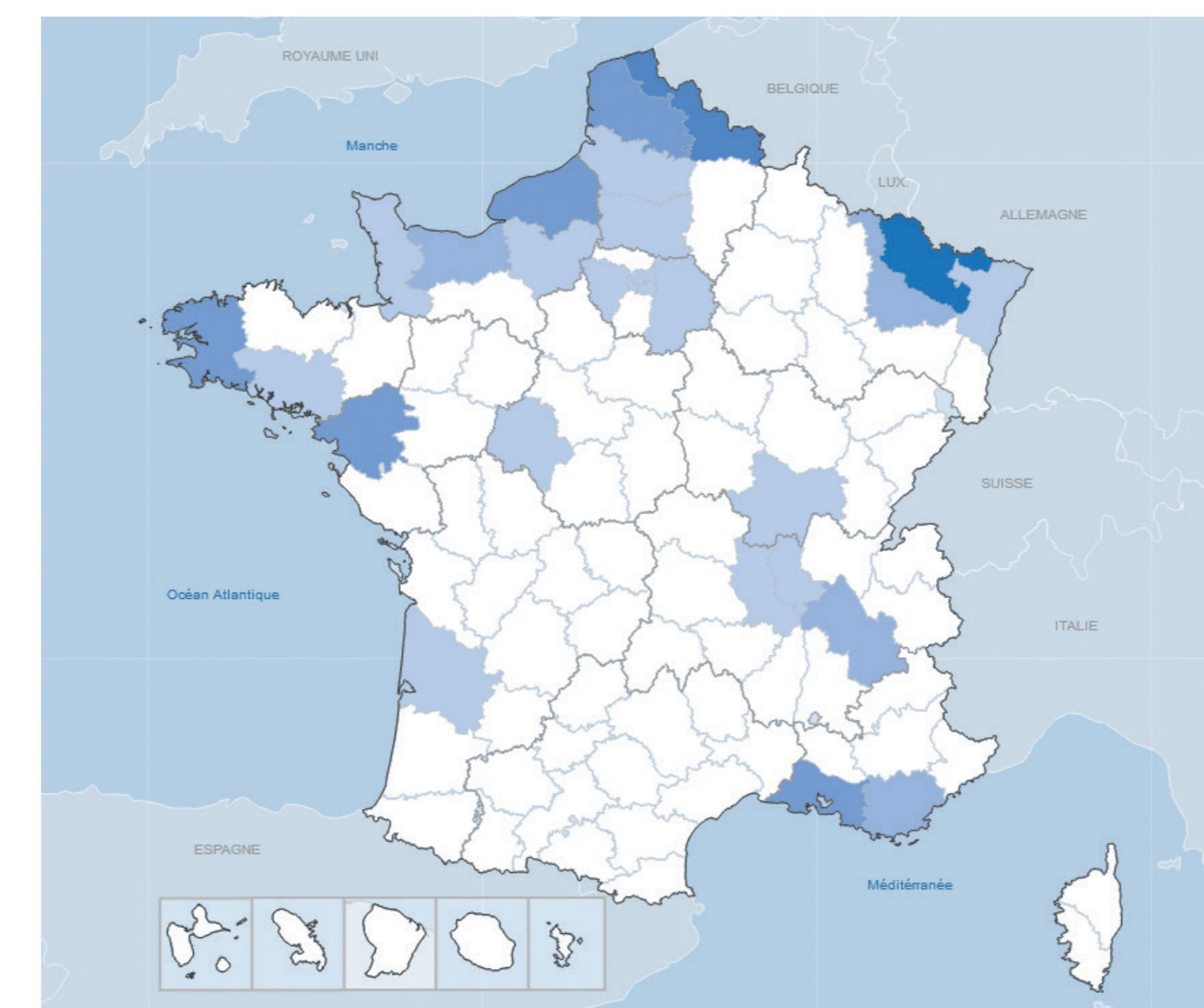
RÉPARTITION DES MONTANTS VERSÉS PAR PATHOLOGIE EN 2017



MONTANT MOYEN D'INDEMNISATION PAR PATHOLOGIE (en euros)

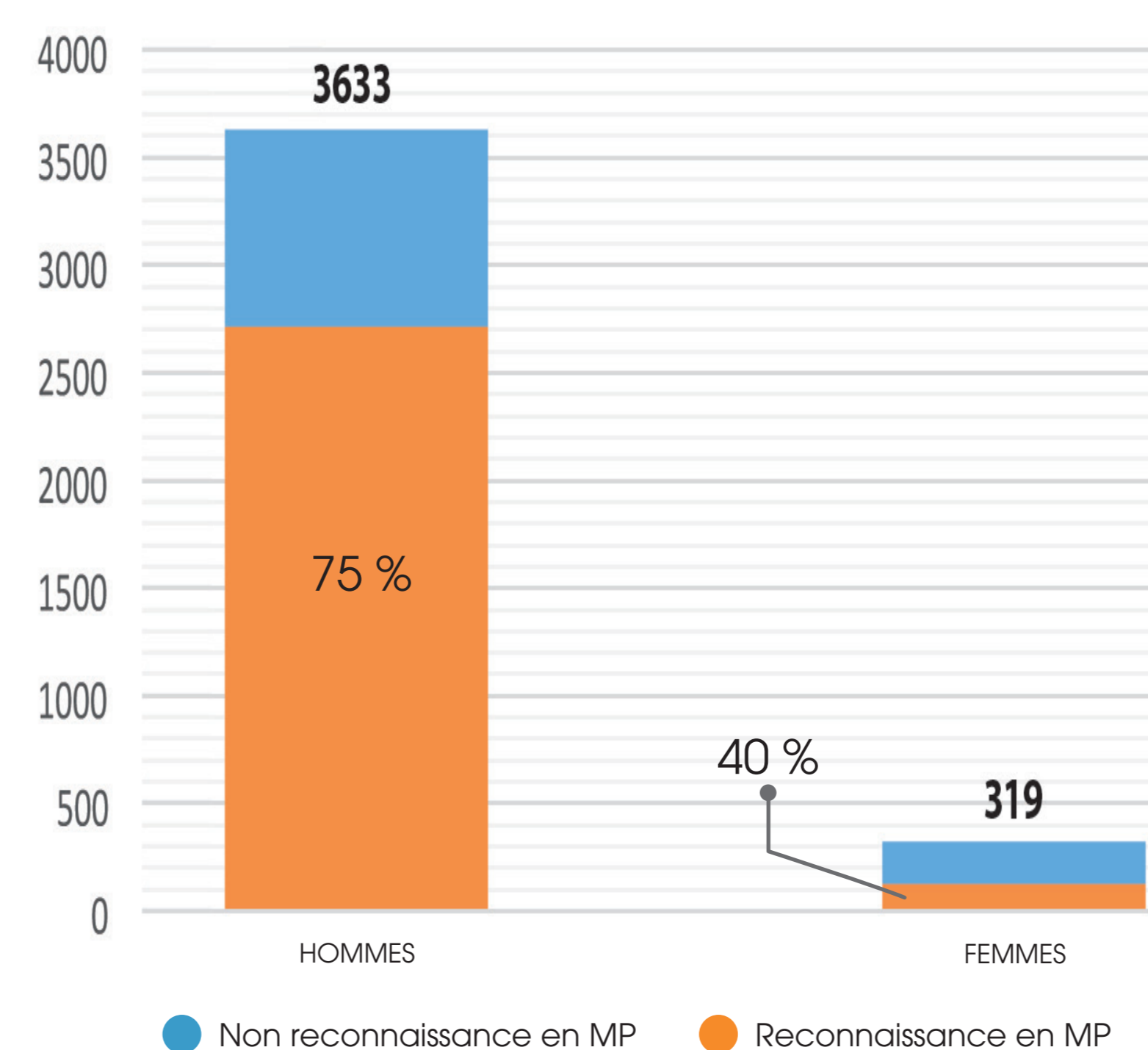
PATHOLOGIE PRÉPONDERANTE	STATUT DE LA VICTIME		MOYENNE
	VIVANTE	DÉCÉDÉE	
Cancer broncho-pulmonaire	95 528	172 588	152 790
Mésothéliome	99 313	151 734	143 099
Asbestose	21 117	85 711	41 355
Épaississements pleuraux	19 992	36 603	22 352
Plaques pleurales	19 044	30 193	19 544

RÉPARTITION DES VICTIMES PAR DÉPARTEMENT TOUTES PATHOLOGIES CONFONDUES



- Plus de 10% de nouvelles victimes
- Entre 7 et 10% nouvelles victimes
- Entre 3 et 6,9% nouvelles victimes
- Entre 2 et 2,9% nouvelles victimes
- Entre 1 et 1,9% nouvelles victimes
- Moins de 1% nouvelles victimes

RÉPARTITION HOMMES/FEMMES ET RECONNAISSANCE EN MALADIES PROFESSIONNELLES EN 2017



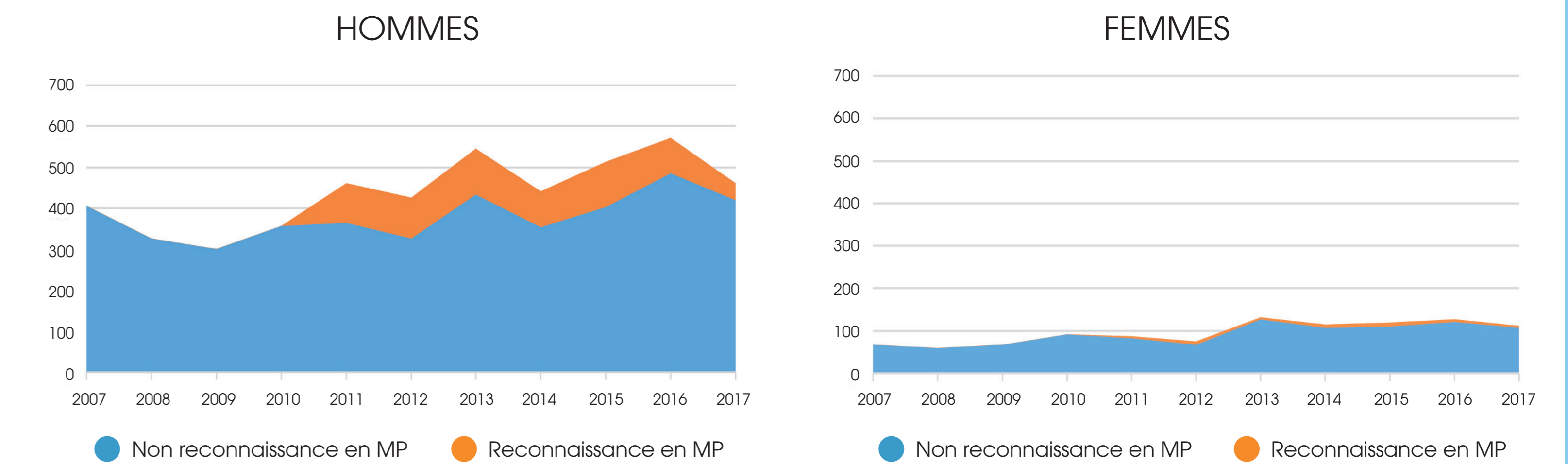
## FOCUS SUR LE MÉSOTHÉLIOME

- Maladie spécifique (arrêté du 5 mai 2002)
- Maladie à déclaration obligatoire (Décret du 16 juin 2012)
- Évaluation du nombre total de mésothéliomes en France en 2017 : **1 100** (PNSM)
- Nombre de nouveaux dossiers de mésothéliomes enregistrés par le FIVA en 2017: **526**

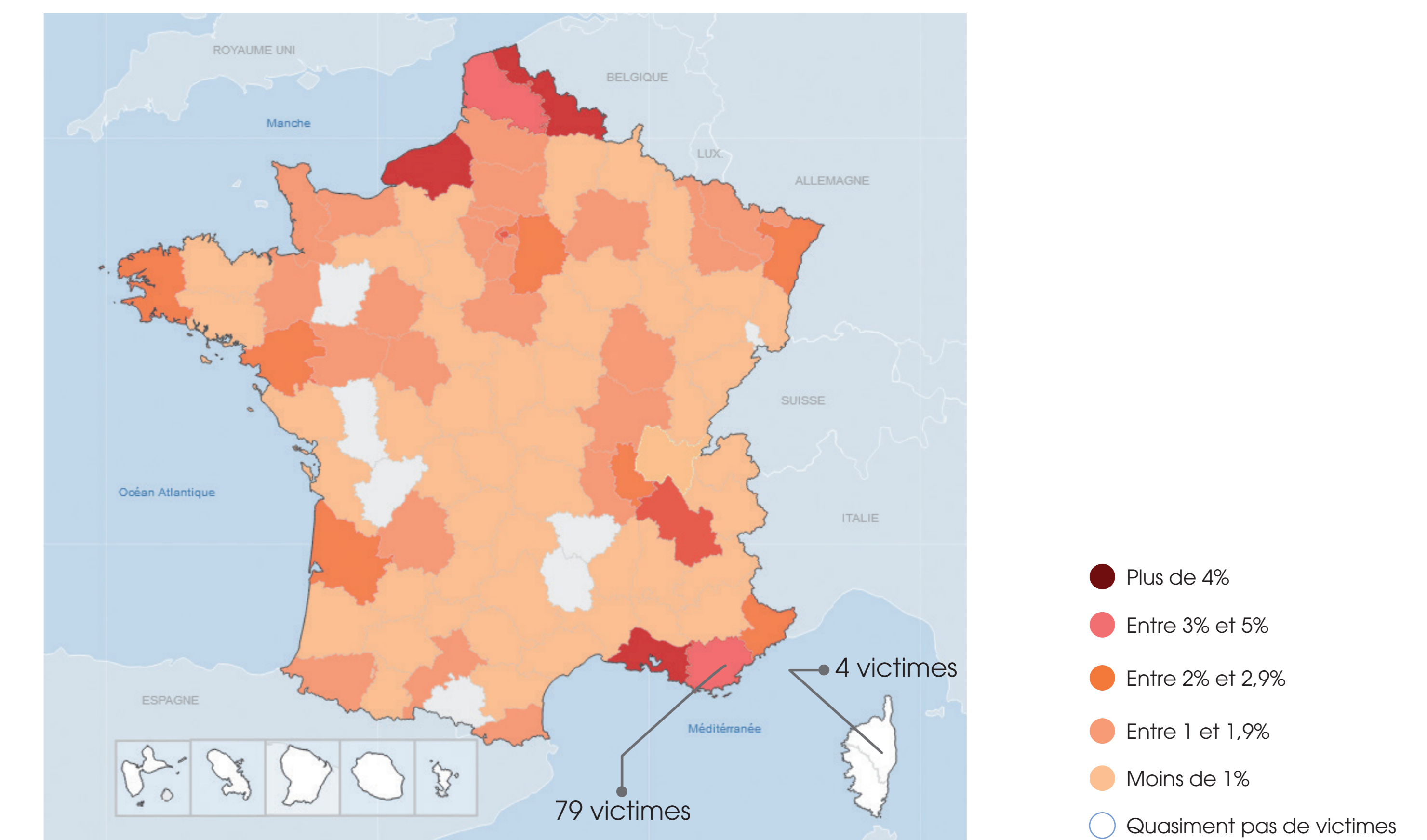
**SEULE LA MOITIÉ DES VICTIMES DE MÉSOTHÉLIOME S'ADRESSE AU FIVA**

LE MÉSOTHÉLIOME REPRÉSENTE ENVIRON 30 % DES DÉPENSES D'INDEMNISATION

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX DOSSIERS DE MÉSOTHÉLIOME



RÉPARTITION DES VICTIMES DE MÉSOTHÉLIOME PAR DÉPARTEMENT EN 2017



D. Jeanneret  
L'auteur déclare ne pas avoir de lien d'intérêt.

C. Florsch  
L'auteur déclare ne pas avoir de lien d'intérêt.